



14ème législature

Question N° : 52452	De M. Philippe Le Ray (Union pour un Mouvement Populaire - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >football	Analyse > pratique durable. groupe de travail. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 18/03/2014 Réponse publiée au JO le : 15/07/2015 page : 5475 Date de changement d'attribution : 16/09/2014 Date de renouvellement : 24/06/2014 Date de renouvellement : 30/09/2014 Date de renouvellement : 17/02/2015 Date de renouvellement : 26/05/2015		

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les préconisations du groupe de travail pour un modèle durable du football français. Les auteurs de ce rapport recommandent notamment de conforter la DNCG au sein de la fédération en rendant publiques ses décisions et en simplifiant la chaîne du contentieux sportif. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le modèle français de contrôle interne des comptes des ligues professionnelles a permis de limiter les dérives financières et de prévenir l'endettement des clubs professionnels qui demeure inférieur à la moyenne des championnats européens de taille comparable. La simplification de la chaîne du contentieux sportif par une modification réglementaire des articles R.141-5 et suivants du code du sport est actuellement en cours d'examen par le Conseil d'Etat. Un chantier réglementaire sera prochainement ouvert afin de renforcer les prérogatives des organes de contrôle de gestion, de préciser leur gouvernance ainsi que certaines de leurs règles de fonctionnement.